

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Nord

Canton de Lille 6

MAIRIE D'HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN

Tél: 03 20 17 20 40

Fax: 03 20 17 20 49

4, rue Pasteur

59320 Hallennes-lez-Haubourdin

[www.hallennes.fr](http://www.hallennes.fr)



## Réunion du Conseil Municipal 8 février 2018

**Présents** : PAU André - DEFLANDRE Jean Claude - PÉRÉ Ghislaine - ORTÉGA Frédéric - VANHOUCKE Patricia - LECOMPTE Jean Marc - WILLEBOIS Brigitte - DESAULTY Gérald - CRÉPIN Josiane - NIELSEN Marie Paule - BONNEL Michèle - DEFIVES Alain - DURIEZ José - BOUTEVILLAIN Anne Catherine - COUPPÉ Nathalie - RAMDANE Fabienne - PETIT Jean Christophe - LIBOSSART Marie Christine - VENANT Stéphanie - DRUART Ludovic - LEBLANC William - PLÉ Coline - LIMOUSIN Guy - GENELLE Véronique -

**Excusés ayant donné pouvoir** : SILVESTRI Donato - DUCLOY Aurélien - BEERNAERT Daniel

## **I Approbation du compte rendu de la dernière réunion**

*Y a t-il des observations concernant le compte rendu de la dernière réunion ?*

*Il n'y a pas d'observations ?*

*Vote : unanimité.*

## **II 2018/01 : Rapport d'Orientations Budgétaires**

*Concernant le ROB, le budget sera présenté le 28 mars 2018, ce ROB fera l'objet d'un vote après le débat*

*M. le Maire lit de manière exhaustive le ROB.*

*M. Limousin indique :*

*« Quelques remarques sur la partie économique de votre rapport :*

### **1 – Les Charges de Personnel**

*Les Charges de Personnel (page 7) sont passées de 51% à 53.96% des dépenses réelles de fonctionnement.*

*Quand on examine vos explications sur ces 3 points supplémentaires, qui représentent une augmentation annuelle de 16.00€ par habitant, et qu'on les compare à vos explications des années précédentes, on a l'impression d'être devant un « copier/coller ».*

*Certes, nous avons bien noté la poursuite de vos efforts pour réduire le volume des heures supplémentaires.*

*De même, nous avons pris bonne note de la fin des emplois aidés qui peut justifier, pour partie, cette augmentation.*

*Il n'empêche qu'au niveau national, les autres communes, concernées par la même strate de population et qui ont subi les mêmes décisions du Pouvoir Central, ont globalement fait mieux.*

*En effet, si l'on reprend vos chiffres, en 2016, les Charges de Personnel sur Hallennes représentaient 51% des dépenses de fonctionnement, contre 51.1% au niveau national. Pour 2017, nous sommes passés à 53.96% sur Hallennes, contre 53.4% au niveau national.*

*C'est-à-dire que sur une année, nous nous sommes dégradés de près de 0.7 point par rapport aux autres Communes de la même strate.*

### **2 - Groupements d'achat**

*Si nous réagissons à propos de cette dégradation, nous voulons également réagir, mais de manière positive cette fois, sur les conséquences heureuses des décisions prises ces dernières années par notre Assemblée.*

*Je veux ici parler de notre participation à plusieurs Groupements d'Achats (page10) qui ont permis de faire quelques substantielles économies.*

### **3 – Concours de l'Etat**

*En ce qui concerne les Recettes de Fonctionnement, une question à propos des concours de l'Etat (page 14).*

*Dans votre rapport, vous indiquez que la DGF représente, à Hallennes sur l'année 2017, la somme de 77.69 €/habitant, quand elle représente 203.00 €/habitant en moyenne nationale.*

*Y a-t-il une explication objective sur cette différence de traitement ou s'agit-il simplement du fait du Prince ?*

#### **4 – Les autres Recettes**

*Est-ce que les 53 000 € de produits des services, qui restaient à percevoir pour les mois de novembre et décembre (page 14), sont compris »*

*M. le Maire répond qu'on doit les rajouter.*

*Est-ce que cela sera dans les recettes de 2018 ?*

*M. le Maire répond que oui. Et les factures de 2017 ont toutes été payées en 2017.*

*« Dans la première hypothèse, avez-vous une explication sur cette diminution de 6.15 % ?*

*Dans la seconde hypothèse, ce n'est plus une diminution de 6.15 %, mais au contraire une augmentation d'environ 11 %.*

*Dans les deux cas de figure, comme nous l'avions laissé entendre lors de l'examen du budget prévisionnel, le résultat, sur ce poste « produits des services », sera bien supérieur (de 14 à 34% selon l'hypothèse retenue) à vos propres prévisions (253 644 €).*

#### **5 – Les Subventions**

*Nous prenons bonne note de votre volonté de reconduire l'enveloppe budgétaire destinée aux Associations (page 15).*

*Une question quand même à propos du CCAS.*

*Après avoir réduit sa dotation de 2 000.00 € en 2017, vous prévoyez de la réduire à nouveau de 6 000.00 € en 2018.*

*Cela veut-il dire qu'il y aurait moins de nécessiteux sur Hallennes ou alors ce Comité était-il trop bien doté les années précédentes ? »*

*M. le Maire indique qu'il est inutile de thésauriser, cela ne sert à rien d'avoir un excédent.*

*Mme Genelle dit : « Le groupe « Osons l'Avenir ! » reste sur ses positions concernant son souhait de ne pas augmenter les impôts.*

*1- Transports : un gros point noir. Comment désengorger Hallennes et faciliter les déplacements ? Quelles suites de la réunion du 18 avril 2017. Ligne de bus qui arrive à Haubourdin. Le terminus pose des problèmes. Si la ligne arrivait à Hallennes -Zac Moulin Lamblin, le problème ne se poserait plus et les services aux hallennois, habitants et travailleurs seraient accrus.*

*M. le Maire indique que ce n'est pas de notre compétence même s'il est d'accord avec elle. Vous parlez de navettes pour amener le public vers des points de transport...*

*Le travail reste à Lille, même si les gens partent habiter à l'extérieur.*

*Pour les trottoirs, nous avons déjà ce qu'il faut à Hallennes, mais pourquoi ne pas revoir la ligne 12 la plus empruntée de la MEL, l'accessibilité est une priorité pour la MEL.*

*2- Evaluation des installations de la commune par un état des lieux précis et chiffré :*

**A-** La culture : Quelques aménagements pour la salle des Lucioles : Devenir un vrai pôle culturel. **Bibliothèque**, spectacles, manifestations. Il est possible de bénéficier de la Méridienne pour aménager de manière plus cohérente la salle de spectacle.

**M. le Maire** explique qu'à l'arrière, il y a la méridienne et elle est occupée. S'il y a un spectacle, la salle polyvalente est bloquée, si l'entrée se faisait par la méridienne, ce serait l'inverse. On a étudié le sujet, côté voie pompiers, on pourrait faire un sas d'accueil, avec des toilettes, mais on n'a plus l'intention d'investir.

**M. le Maire** dit que Mme Genelle parle de l'évaluation des politiques publiques, dans « l'expression des groupes politiques des échos d'Hallennes, était-il nécessaire de l'écrire ? il a eu des retours, cela a fait peur à certaines personnes, or il y a des contrôles. Mme Kakol a vérifié, chaque opération, qui a reçu des subventions européennes, ont été versées sur présentation de factures.

**Mme Genelle** dit que c'est dommage car c'était positif !

**M. le Maire** indique que vous parlez de négligence, ce n'était pas positif !

Bravo pour le travail en réseau qui commence avec Wavrin. Il faut développer.

**M. le Maire** dit que c'est bien de partager la culture.

**B-** L'espace Marie Curie maison des associations ? Dans les projets de départ, elle devait servir de salles d'exposition. Il faut développer.

**C-** Complexe Pierre de Coubertin : utiliser au maximum de ses possibilités ? Des possibilités sportives qui sont en demande aujourd'hui : zen attitude, self défense, Tai chi, ... ?

**M. Lecompte** indique que nous avons eu une demande pour de l'aikibudo, on étudie le principe de pouvoir le pratiquer le dimanche à Hallennes.

**D-** La zone verte : Y a-t-il des observations qui sont faites depuis qu'elle est créée ? A-t-on vu apparaître ou réapparaître des espèces de plantes ou d'animaux ? Pourrait-on réfléchir à une utilisation de cet espace ? Où en est-on de l'aspect sanitaire de la zone ? On parlait de chemin parcours de santé, sentiers découverte, sorties nature.

**M. le Maire** stipule que le parcours santé n'y sera pas fait, on a presque tout démonté là bas, le matériel y étant saccagé. On a commencé à implanter le parcours santé à côté du complexe, dans le secteur de la vidéo protection. Cela protège nos installations communales. La zone verte n'est pas faite pour un parcours santé. Quant à la flore et à la faune, je ne sais pas.

On entretient cette zone, on n'a pas de pollution qui endommage les oiseaux et les lapins.

**3-** Evènementiel :

Le 5<sup>ème</sup> centenaire de l'Eglise Saint-Vaast d'Hallennes. Nous saluons ce projet fédérateur qui mobilise de nombreux acteurs.

Il est nécessaire de remettre l'eau à l'église et enterrer les câbles dans le chemin ?

Le câble appartient à Nexity, on ne peut rien faire, mais on va le signaler. M. Desaulty va se charger du gravier pour qu'il n'y ait plus de flaques. C'est un chemin piétonnier, il ne devrait plus y avoir de véhicule là, M. Desaulty passera le régénérateur.

**4-** Le numérique :

**A-** le journal des échos d'Hallennes sera publié moins souvent. Avez-vous l'intention de laisser un espace dans les organes d'informations numériques au groupe « Osons l'Avenir ! » ?

*M. le Maire* dit que les échos d'Hallennes en numérique, ce n'est pas prévu, nous réduisons juste la fréquence des parutions donc il n'y aura pas d'espace numérique pour le groupe osons l'avenir.

*B-* Le site d'Hallennes a annoncé le décès de Johnny Hallyday. Il serait opportun d'annoncer aussi le décès des personnalités qui ont œuvré pour la commune comme ce fut le cas pour Janine Choquet dont l'enterrement a eu lieu le 22 janvier dernier

*M. le Maire* indique qu'on s'éloigne un peu mais c'est la vie de la commune.

Est-ce qu'on a terminé avec le débat ?

*Mme Genelle* dit que c'était un beau débat.

Vote : unanimité

### **III 2018/02 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) : passage en LED de l'ensemble de l'éclairage public de la commune**

Comme toutes les collectivités locales, la ville d'Hallennes lez Haubourdin, souhaite s'équiper d'un éclairage public à la fois plus écologique mais aussi plus économique.

Après avoir pris la décision en juin 2017 de l'extinction complète de l'éclairage public de 0h00 à 4h00 chaque nuit, la ville souhaite désormais équiper les 700 points lumineux de la commune d'ampoules LED.

Cette opération est estimée à ce jour à 76 000 € TTC (soit 63 000 € HT) et nous pourrions bénéficier d'une subvention au titre de la D.E.T.R de 20 à 40 % du montant hors taxes des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter Monsieur le Préfet du Nord pour obtenir une subvention au titre de la D.E.T.R dans le cadre de cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire à préparer le dossier de demande de subvention et tous les documents afférents à ce dossier.

*M. Ortéga* présente la délibération.

Il s'agit d'une demande de subvention pour le passage aux ampoules LED.

Pas de questions ?

Vote : unanimité

### **IV 2018/03 : Vente de terrain rue Jean Jaurès-Projet de construction de logements sociaux**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2017/34 du 05/10/2017.

La commune est propriétaire depuis de nombreuses années de terrains rue Jean Jaurès cadastrés A187 (27 m<sup>2</sup>), A188 (25 m<sup>2</sup>), A 190 (35 m<sup>2</sup>), A 191 (31 m<sup>2</sup>), A 192 (60 m<sup>2</sup>), A946 (49 m<sup>2</sup>), A947 (38 m<sup>2</sup>), A 948 (86 m<sup>2</sup>), A 1581 ( 33 m<sup>2</sup>) et A 1583 ( 50 m<sup>2</sup>) soit une superficie totale de 434 m<sup>2</sup> en zone UC b.

*Depuis 2008, la commune cherche à monter un projet d'habitat social sur ces parcelles mais les bailleurs n'étaient pas intéressés en raison de la petite taille de l'opération qui rendait ce projet non viable économiquement.*

*Nous avons alors travaillé avec la préfecture à un montage financier dans le cadre de la loi SRU.*

*Le principe est le suivant : ce terrain estimé par France Domaine à 90 000 € le 1er août 2017 pourrait être vendu à*

*90 000 € - 2 ans de prélèvement art 55 loi SRU*

*De cette façon, le bailleur allège le coût de l'opération par un prix de foncier très réduit et la commune bénéficiera d'une réduction de 65 000 € de prélèvement SRU répartie sur 2 ans.*

*Le bailleur choisi est Habitat du Nord et a déposé un permis de construire le 9 août 2017 pour 2 type 2 et 4 type 3.*

*Il s'agit désormais de délibérer pour vendre les terrains.*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :*

*-de vendre les parcelles sus-mentionnées au prix de 25 000 € à Habitat du Nord*

*-d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents afférents à ce dossier.*

**M. Ortéga** présente la délibération.

*Sur la vente de terrains Rue Jean Jaurès dans le cadre du projet de construction de logements sociaux.*

*Pas de questions ?*

*Vote : unanimité.*

## **V Questions diverses**

**M. le Maire** indique que l'ordre du jour de ce conseil est terminé mais nous avons une question diverse, une question du groupe « Osons l'avenir » :

*Pouvez-vous nous exposer les actions, les positions, les projets aboutis ou en cours que vous avez menés à la métropole Européenne de Lille où vous représentez la commune d'Hallennes lez Haubourdin pour l'année 2017.*

**M. le Maire** signale que vous recevez dans vos boîtes aux lettres des informations de la MEL, je ne vous ferai pas d'affront. Le V'Lille ne vient pas jusqu'à Hallennes...

*Les priorités économiques : les entreprises ne doivent pas fuir de la MEL, ex : à Hallennes, la ZAC est presque pleine. Il y a 70 entreprises soit 600 personnes qui y travaillent. Il y a eu des transferts, on garde donc les emplois, mais les salariés doivent faire la route.*

*A la MEL, il y a eu plus de 10 000 délibérations.*

*Le PLU va être voté par toutes les communes, on verra ce qui est prévu pour Hallennes. Ce PLU n'est pas imposé mais construit avec les communes. Tout le monde pourra bientôt le consulter. On a sanctuarisé l'existant : pas de tour. Il y a un compte foncier, des terres d'accueil pour l'agriculture.*

*La porte des Weppes avance bien, plus que 36 logements à faire, il reste à récupérer les espaces verts. Il y a des différences dans l'éclairage car celui-ci n'est pas encore repris pas la commune. Dès qu'il sera repris, les mêmes règles s'appliqueront.*

**M. le Maire** fait partie de MPC et il y a 68 élus. Leurs réunions permettent de discuter, ils ne sont pas toujours d'accord, mais le travail qui est fait, est toujours en concertation.

*Il faut fixer des règles dans l'attribution des logements pour éviter les ghettos comme Roubaix ou Tourcoing, mais dans les commissions d'attribution de logement, on n'a pas toujours le dernier mot.*

*On essaie de satisfaire tout le monde, ce n'est pas M. Deflandre ou M. le Maire qui choisissent. M. le Maire est ravi d'accueillir les nouveaux habitants qui disent ensuite qu'ils sont bien contents d'être ici.*

*La fabrique de quartiers est un outil d'aménagement pour les quartiers dégradés. Il y a une mission opérationnelle qui a repéré 14 situations à Hallennes, on ne les connaît pas toutes, exemple: renonciation à succession.*

*Les maisons identifiées pourront avoir des aides, il n'y a pas que des bailleurs sociaux, c'est le souci quotidien. On a une offre de logements en lots libres et en accession à la propriété. A Hallennes, c'est équilibré.*

*Il n'y a pas de gros problèmes de voirie. Il y a eu aussi des travaux d'assainissement et l'entretien des voiries a été fait.*

*Quant aux déchets ménagers, il y a des dépôts sauvages, rue Waldeck Rousseau, on va surveiller. Voilà la réponse de M. le Maire.*

**Mme Genelle** dit c'est très bien, merci.